

LETTRE du CEERE

Novembre & Décembre 2025
Numéro 189

SOMMAIRE

1. Éditorial
2. La gazette de l'éthique animale
3. Recensions
3. Agenda des mois de Novembre-Décembre 2025
- 4.. Ressources documentaires

1. EDITORIAL

Malades du service public ?

Adèle est intermittente du spectacle. Depuis plusieurs années, elle parvient à accumuler suffisamment de « cachets » (ie. du travail rémunéré, portion congrue d'une activité sans relâche et non payée), pour se défaire du statut moins enviable d'allocataire du RSA. Chaque année, elle organise ses semaines pour garantir la reconduction du label d'intermittent. Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, elle met au monde un petit bonhomme bien jouflu. Entre deux tétées, Adèle s'enquiert des démarches à accomplir, plus ardues encore que le travail de l'accouchement ! Sécurité sociale et (exit *Pôle emploi, bonjour*) *France Travail* se disputent la première place dans une compétition qui s'ingénie à multiplier les chicaneries administratives. Pourtant ces deux organismes affichent une volonté d'aide et d'assistance. Sur le site de la Caisse d'Assurance Maladie Ameli.fr, les informations sont rassurantes : « Vos indemnités journalières maternité vous sont versées en moyenne tous les 14 jours par votre caisse primaire d'assurance maladie à la suite du 1er paiement. Elles sont versées pendant toute la durée du congé maternité sans délai de carence (c'est-à-dire dès le 1er jour) et pour chaque jour de la semaine, y compris les samedis, dimanches et jours fériés. » Obtenir des indemnités journalières maternité de la sécurité sociale suspend – bien sûr – les allocations de France Travail. Rien que justice, dira-t-on, car il ne faudrait pas que l'aide financière de la collectivité soit exagérée (les bénéficiaires risqueraient de placer leur argent dans un paradis fiscal ?). Quand France Travail est avisé de son congé maternité, Adèle est donc immédiatement radiée de la liste des demandeurs d'emploi car son état gravide l'a rendue non immédiatement disponible à l'emploi. A Adèle de ne pas rater le moment de sa réinscription, sous peine de creuser un trou temporel sans aucune indemnisation. Largesse de l'état social, le congé maternité ouvre même des droits à l'intermittence, et n'est pas considéré comme une période d'inactivité complète.

Ce résumé simplifié vous semble-t-il néanmoins complexe ? Rassurez-vous, vous n'êtes pas seul(e), et c'est pourquoi des associations, des experts en ligne et des forums de parturientes intermittentes, s'emploient à vous rappeler le détail des conditions à remplir et du calendrier des démarches. Adèle s'y attèle avec détermination. Tout est fait dans les règles, mais la sécurité sociale ne verse aucune indemnité ! Et non seulement elle ne bénéficie d'aucune rentrée d'argent, mais se trouve aussi sous la menace de perdre le précieux statut d'intermittent : la « reconnaissance » par la sécurité sociale est une condition nécessaire pour France Travail. Tout était pourtant « dans les clous ». Que faire alors ? Trouver un interlocuteur ! Mais comment ?

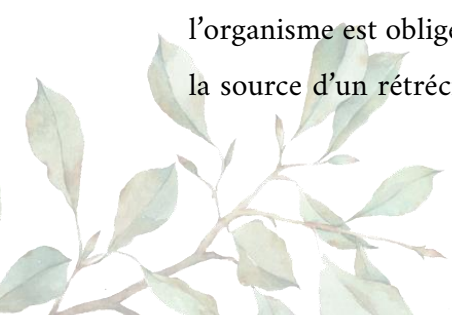


Le robot conversationnel du site Ameli est rapidement à court d'idées, et répète en boucle les mêmes instructions. Un guichet ? Que nenni, les démarches se font exclusivement en ligne. Et d'ailleurs, des guides pratiques ont été conçus spécialement pour « vous soutenir à chaque étape de votre vie ». Un conseil téléphonique ? Appelez au 0891... (0,81 €/mn + prix de l'appel). Les employés de la CPAM donnent des indications qui sont ou contradictoires, ou floues, ou carrément distinctes des textes auxquels Adèle pense pouvoir se référer. Le plus empathique compatit, mais avoue son impuissance. Le plus cynique distille des remarques perfides sur les profiteurs du système, ce qui désole Adèle en train de se demander s'il lui faudra faire la manche pour acheter couches et lait maternisé. Faut-il l'intervention d'un défenseur des droits pour que les règles du service public soient appliquées par les agents en charge de ce même service ?

Sur le site Ameli.fr, le citoyen est pourtant dûment avisé : « Parfois, vous pouvez être confronté à un véritable mur administratif, soit un problème nécessitant de remplir plusieurs formulaires, de solliciter différentes administrations et de multiplier les demandes. C'est par exemple le cas lors d'une inscription France Travail, qui peut se transformer en véritable parcours du combattant ». Que penser de cet aveu ? Il répond à l'exigence de transparence dont on attend qu'elle restaure la confiance citoyenne dans le service public. Mais qu'un service public avoue que des murs sont érigés ne peut qu'attiser un sentiment mêlé de rage impuissante.

Montons en généralité. Le milieu est l'environnement vital de l'homme. Dans nos sociétés artificialisées et numérisées, il ne s'agit pas avant tout des conditions climatiques ou des polluants, mais plutôt des déterminants de la vie sociale et politique qui rendent la vie humaine vivable. Les services publics (on aurait pu évoquer ici l'hôpital et plus particulièrement la psychiatrie, l'aide sociale à l'enfance, l'éducation nationale...) mettent en œuvre l'effort collectif de rendre pour chacun son milieu plus propice à sa santé. Cela signifie notamment de pouvoir faire sens de ce qui arrive, de pouvoir rendre compte de nos actions par la parole, bref, d'être en dialogue dynamique avec notre environnement, pour qu'il soit notre milieu.

Mais aujourd'hui, de très nombreux indices, venant de presque tous les champs des services publics, attestent de leur dégradation. Au point de rendre malade ? Le philosophe Canguilhem nous a appris que la « maladie était une allure de la vie réglée par des normes vitalement inférieures », qui « interdisent au vivant la participation active et aisée, génératrice de confiance et d'assurance, à un genre de vie qui était antérieurement le sien et qui reste permis à d'autres » (*La connaissance de la vie*, Vrin 2003, p.214). Les normes de vie pathologique sont celles où l'organisme est obligé de vivre dans un milieu rétréci. Qu'un service public avoue qu'il peut être la source d'un rétrécissement du milieu vital devrait susciter un sursaut collectif, plutôt qu'une



ruée vers une casse accélérée, une privatisation ou encore une délégation plus massive à des algorithmes infatigables pour remplacer des agents toujours plus contraints et moins autonomes pour juger humainement des situations. Un signal de ce sursaut ? Mercredi 22 octobre, on apprend qu'une dizaine d'associations (Secours Catholique, Emmaüs, ATD Quart Monde...) et des syndicats (CGT, Solidaires, FSU) attaquent l'État en justice contre sa politique concernant les chômeurs et les allocataires du RSA, et notamment le barème de sanctions qui s'applique lorsque l'allocataire ne fournit pas suffisamment de traces (numériques) de son zèle à trouver un emploi.

Jean-Christophe Weber

Médecin hospitalier, responsable du Master Ethique.

And in English

When public service makes you sick

Adèle works as a theater actress, with the specific status of “intermittent worker” (freelance performer). For several years, she has managed to accumulate enough “gigs” (that is, paid jobs—a meager portion of a relentless, mostly unpaid activity) to free herself from the less enviable status of being an RSA recipient. Each year, she carefully organizes her schedule to make sure she keeps her intermittent worker status. And, as happiness rarely comes alone, she gives birth to a chubby little boy. Between two feedings, inquires about the steps she needs to take, which are even more difficult than the work of giving birth! The French social security office and the employment agency compete for first place in a contest seemingly designed to multiply bureaucratic obstacles. Both claim to exist to help and support citizens, of course.

On the website of the national health insurance service, Ameli.fr, the information sounds reassuring: “Your daily maternity benefits are generally paid every 14 days by your local health insurance office after the first payment. They are paid throughout the duration of your maternity



leave with no waiting period (that is, from day one) and for every day of the week, including Saturdays, Sundays, and public holidays.”

Receiving maternity benefits from social security automatically suspends—of course—payments from *France Travail*. Some might say that’s only fair: we wouldn’t want public assistance to be too generous (recipients might start hiding their money in tax havens, perhaps?). Once *France Travail* is informed of her maternity leave, Adèle is immediately removed from the list of jobseekers, since her pregnancy makes her “not immediately available for work.” It’s up to Adèle not to miss the exact moment when she must re-register, under penalty of falling into a temporal gap with no benefits at all.

Still, the social state shows some generosity: maternity leave even counts toward her intermittent worker rights, and is not considered a period of total inactivity.

Does this simplified summary already seem complex to you? Don’t worry—you’re not alone. That’s precisely why associations, online experts, and forums for new mothers working as freelancers all strive to remind you of the details, requirements, and deadlines to be met. Adèle tackles it all with determination. Everything is done by the book—yet social security pays nothing! And not only does she receive no income, but she’s also at risk of losing her precious intermittent status: official “recognition” by social security is a prerequisite for *France Travail*. And yet everything was “in order.” So what now? Find someone to talk to! But how? The chatbot on Ameli’s website quickly runs out of ideas, looping the same instructions again and again. A counter? None—procedures are exclusively online. Practical guides, we are told, have been designed “to support you through every stage of your life.” A phone helpline? Sure—call 0891... (€0.81/min + call charges). The CPAM employees give information that is either contradictory, vague, or flatly inconsistent with the official texts Adèle believes she’s following. The most empathetic one sympathizes but admits his powerlessness. The most cynical one slips in snide remarks about people exploiting the system—leaving Adèle wondering if she’ll have to beg in the street to buy diapers and baby formula. Must a *Defender of Rights* intervene before the rules of public service are actually applied by those charged with enforcing them?

And yet, on Ameli.fr, citizens are duly warned : “Sometimes you may face a real administrative wall—a problem that requires filling out multiple forms, contacting several agencies, and submitting numerous requests. This can happen, for example, when registering with *France Travail*, which can turn into a real obstacle course.”



What are we to make of this confession? It meets the demand for transparency that's supposed to restore public trust in government services. But when a public service openly admits that such walls exist, it can only fuel a feeling of powerless rage.

Let's take a broader view. The *milieu* is the vital environment of human beings. In our artificial, digitized societies, this refers not only to climatic conditions but above all social and political conditions that make life livable. Public services (we could mention hospitals, particularly psychiatric wards, child welfare services, national education, etc.) implement collective efforts to make each person's milieu more conducive to health. This means, in particular, being able to make sense of what is happening, being able to account for our actions through speech, in short, being in dynamic dialogue with our environment, so that it becomes our milieu.

But today, there are many signs, coming from almost all areas of public services, that they are deteriorating. To the point of making us sick? The philosopher Georges Canguilhem taught us that "illness is a mode of life governed by inferior vital norms," which "prevent the living being from active and confident participation in a way of life that was once his own and remains possible for others" (*La connaissance de la vie*, Vrin, 2003, p.214). Pathological norms of life are those that force an organism to exist within a narrowed milieu. That a public service should admit it can itself be the cause of a shrinking vital milieu ought to provoke collective start—not a rush toward dismantling, privatization, or ever-greater delegation to tireless algorithms meant to replace human agents who are increasingly constrained and ever less free to exercise humane judgment.

A sign of this collective start? On Wednesday, October 22, it was announced that a dozen associations (Secours Catholique, Emmaüs, ATD Quart Monde, etc.) and unions (CGT, Solidaires, FSU) were taking legal action against the government over its policy on the unemployed and RSA recipients, particularly the scale of penalties applied when recipients fail to provide sufficient (digital) evidence of their efforts to find work.

Jean-Christophe Weber

Hospital physician, head of the Master's program in Ethics.



2. La gazette de l'éthique animale

Entre protection animale et destruction, rôle du vétérinaire.

Se fondant sur des données scientifiques, le droit européen (directive européenne 2010/63/UE) considère l'animal sentient comme relevant d'une protection particulière. Ce sont notamment les vertébrés, les céphalopodes ou encore les lamproies. En France on définit par des listes les animaux domestiques (de production ou de compagnie) et les animaux sauvages (libres ou captifs). L'animal domestique est protégé par la législation depuis 1850 (loi Grammont) qui punit la maltraitance des chevaux sur la voie publique par leur cocher. En réalité elle n'a pas vocation de protéger l'animal mais d'empêcher la violence chez l'homme (exacerbée par cette vision). Un siècle plus tard, la loi Michelet étend ce délit au milieu privé. Il faut attendre 1963 pour voir apparaître le délit de cruauté. En 1976, le code rural reconnaît l'animal domestique ou sauvage captif « être sensible » par ses caractéristiques biologiques et en 2015 le code civil en fait un « être vivant doué de sensibilité » mais toujours soumis au régime des biens. La loi de biodiversité du code de l'environnement en 2016 restreint l'animal sauvage à n'être qu'un « être vivant » car considéré sous l'angle de l'espèce et non de l'individu. Il n'est protégé que s'il est captif ou en extinction, sinon il est considéré comme du gibier, comme un nuisible ou comme insignifiant (*res nullius*) pour les liminaires (animaux adaptés aux environnements anthropisés, rats et pigeons par exemple). L'Europe dès le traité de Maastricht en 1992 fait du bien-être animal son fer de lance pour faciliter les échanges commerciaux et assurer une uniformisation de qualité entre ses différents membres. C'est l'ANSES en 2018 qui va définir le bien-être animal comme la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux ainsi que de ses désirs, mais c'est difficilement compatible avec un élevage industriel ! Le code pénal se durcit en 2021 grâce à la loi sur la maltraitance animale. Malgré ces progrès un même animal peut avoir une protection qui varie selon les codes auxquels il appartient : le lapin peut être à la fois



de compagnie et choyé, d'élevage pour sa viande ou sa fourrure, chassé comme garenne, animal de laboratoire et nuisible sur les îles Kerguelen.

Le vétérinaire a mission de protéger la santé humaine en luttant contre les maladies animales contagieuses ou en inspectant les denrées alimentaires consommées par l'homme. Il assure aussi sa sécurité vis-à-vis des animaux errants, mordeurs et des chiens « de catégorie » (considérés comme dangereux par la loi). Il reste le garant de la protection animale de par sa mission de soins et de soulagement de la souffrance des animaux blessés et pour toutes les catégories il vérifie le respect du bien-être animal. Il signale les cas de maltraitance souvent en relation avec de la misère humaine, fait des visites d'élevages, contrôle le transport, l'abattage du bétail, assure la prophylaxie des troupeaux et le respect des animaux d'expérimentation (comité d'éthique). Mais le vétérinaire fait le grand écart entre ce que sa profession exige de lui et le droit. En effet les dérogations à la loi pour motifs religieux (abattage rituel) ou de tradition (corrida), les exceptions à la règle (cormoran loup ou tourterelle, quoique protégés redeviennent chassables), les lois négatives (euthanasie de 30% des animaux errants) et la non application chronique des lois existantes font que la protection de l'animal est rarement appliquée. Parallèlement notre société réifie l'animal : les femmes *no-kids* préfèrent leur chien à un enfant, d'autres habillent leur animal comme un bébé ou entassent de façon compulsive des animaux (syndrome de Noé) d'autres changent d'animal comme de chemise en pratiquant l'euthanasie de convenance et certains tatouent leur bête à leur image ou l'abandonnent après un achat compulsif. Le vétérinaire tel une girouette, essaie malgré tout, de garder le cap et de soigner, protéger l'animal de tout ce qui peut lui nuire.

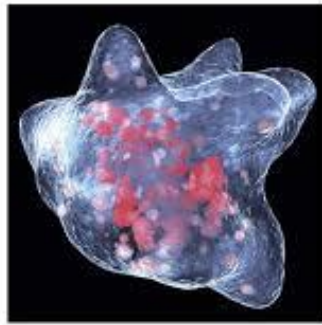
Dr Claire Borrou, vétérinaire, master en éthique animale, DU de droit animalier



3. RECENSIONS

Canguilhem
philosophe du vital
lire *La Connaissance de la vie*

Laurent Loison



VRIN

Laurent Loison, Canguilhem, philosophe du vital. Lire La connaissance de la vie, Paris : Vrin, Bibliothèque d'Histoire de la Philosophie, 2025, 12€.

Il convient de saluer cet ouvrage à plus d'un titre. Son objectif affiché est d'initier à la philosophie de Georges Canguilhem à travers un parcours didactique très réussi qui ouvre à une compréhension élargie de cet ouvrage au titre un peu mystérieux « La connaissance de la vie », dans lequel Canguilhem avait rassemblé une série d'études d'histoire et de philosophie centrées sur la biologie. Ouvrage célèbre mais difficile d'accès, « La connaissance de la vie » distille des thèses fortes que Laurent Loison se fait fort de synthétiser, non sans avoir au préalable proposé, dans la première partie de son livre, une présentation analytique, texte par texte. Il en éclaire ensuite le contexte, dans la trajectoire professionnelle et intellectuelle de Canguilhem mais aussi dans celui de l'évolution des théories biologiques au cours de la période.

Mais ce n'est pas tout. Les lignes de force et l'originalité de la philosophie de Canguilhem apparaissent en pleine lumière et permettent d'éclairer d'autres pans de son œuvre, que Loison cite abondamment (Le normal et le pathologique principalement) ou non (Les textes qui concernent spécifiquement la médecine). La critique de la raison biologique (l'expression est de Camille Limoges, éditeur des Œuvres Complètes de Canguilhem) qu'avait entreprise Canguilhem peut intéresser bien au-delà des cercles restreints des historiens et philosophes des sciences. Car il ne s'agit pas seulement de ce qu'on peut connaître de la vie, mais aussi et avant tout de ce qu'est la connaissance pour le vivant. Pour quoi connaître ? Dans quel but ? Si la vie

est une valeur pour le vivant avant d'être un fait, si être en bonne santé c'est de pouvoir faire rayonner ses valeurs vitales et si être malade c'est disposer d'une marge de manœuvre étroite face aux variations du milieu, les conséquences à tirer dépassent l'analyse de concepts abstraits. Primauté logique de la technique sur la science qui est avant tout en charge de comprendre les échecs de la technique, primauté de l'action vitale sur le jugement certain, danger de tout réductionnisme de la biologie à la doctrine mécaniste, attention extrême à l'individu et aux relations avec le milieu. La connaissance scientifique apparaît alors comme un produit de la relation entre le vivant et son milieu.

Et c'est alors la portée éthique et politique des textes de Canguilhem qui apparaît dans une étonnante actualité. Car si, comme le résume Loison, « normal et pathologique sont des catégories relationnelles, qui prennent sens à la lumière de la relation entre un être vivant et son milieu », alors on comprend parfaitement comment certaines variations du milieu (contexte de travail, conditions économiques, digitalisation forcée des modes de vie, etc.) peuvent rendre authentiquement malades certains individus incapables d'affronter certaines altérations.

Ancrée dans une réflexion sur l'originalité du vivant, la philosophie biologique de Canguilhem offre ainsi une occasion de mettre en question des représentations habituelles sur l'objectivité, le darwinisme, la rationalité, les rapports entre science et technique, etc. Et c'est le grand mérite de Laurent Loison que de faciliter la diffusion, à travers un livre détaillé mais sans fioritures et qui se lit avec gourmandise, d'une pensée forte et stimulante pour notre temps.

Jean-Christophe Weber

Médecin hospitalier, responsable du Master Ethique.



Sous la direction de
Céline Lefève

Céline Lefève (dir.), Autour de Canguilhem. Vie, médecine et soin, Paris : PUF, collection Questions de soin, 2024, 15€

Si les études canguilhemiennes portent surtout sur sa méthode d'épistémologie historique et sur son œuvre en philosophie de la biologie, Canguilhem a nourri aussi et continue de nourrir encore une réflexion philosophique sur la médecine, mais également le champ de ce qu'on appelle aujourd'hui la philosophie du soin, où les lectures de Canguilhem sont articulées à d'autres pensées comme celle des éthiques du care. La philosophe Céline Lefève, directrice du Centre Georges Canguilhem [<http://www.canguilhem.univ-paris-diderot.fr/>], incarne pleinement le renouveau de cette branche longtemps minoritaire et sa fécondité pour les professionnels du soin. Son ouvrage, qui a trouvé place dans la fameuse collection des PUF « Questions de soin », comporte deux parties.

La première partie, sous sa plume, a l'ambition d'une propédeutique à ce qui dans l'œuvre philosophique de Canguilhem concerne directement la médecine : la plupart de ses textes les plus connus y sont abordés, dont la rédaction s'étend de 1943 (sa thèse de médecine) à 1989. Mais il ne s'agit pas d'une simple introduction à la lecture de Canguilhem. Céline Lefève articule les thèses du philosophe, avec toujours beaucoup de précision dans les références textuelles, aux réflexions contemporaines sur la maladie, la médecine et le soin. La première étude est consacrée à la thématique majeure du normal et du pathologique. La seconde expose la question de la subjectivité « au cœur de la clinique ». Question centrale pour Canguilhem car si c'est l'expérience subjective de la maladie qui précède et rend nécessaire la connaissance de la maladie (et de la vie), cette connaissance pour s'établir privilégie les faits aux valeurs, l'objectivité à la subjectivité, les moyennes aux conditions individuelles. Cette élimination de son objet initial concret, l'individu malade qui réclame l'assistance de la médecine, constitue un risque majeur



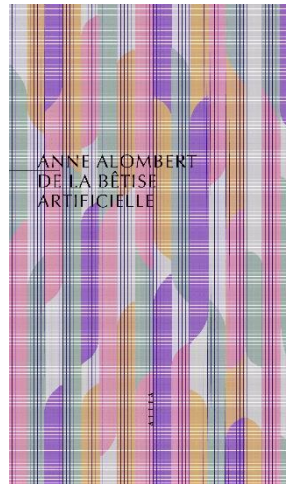
pour la médecine, au point que Canguilhem réclame l'obligation pour la médecine de changer de registre (de rationalité). Céline Lefève illustre dans la médecine contemporaine ce que Canguilhem avait vu poindre de son vivant, et développe les pistes qu'il avait indiquées, notamment celle de la relation intersubjective comme nécessité à la fois pratique, éthique et épistémologique. La troisième étude est intitulée « Adapter ou libérer l'individu ? ». Elle permet de bien saisir la portée éthique et politique des thèses canguilhemiennes, mais aussi les enjeux qui en découlent pour une médecine de plus en plus enrôlée dans la normalisation des individus. La deuxième partie du livre rassemble six « lectures de Canguilhem », échos plus brefs qui illustrent la fécondité du philosophe médecin dans différentes directions. Frédéric Worms rappelle le contexte philosophique dans lequel Canguilhem a combattu, pour défendre la normativité vitale contre un vitalisme dévoyé, et la subjectivité contre sa dé-vitalisation par l'existentialisme. Charles Wolfe montre l'originalité de la position de Canguilhem eu égard au vital, lui qui n'était pas un adepte de la métaphysique d'un quelconque principe vital, et pas davantage un humaniste anthropocentré. Martin Dumont esquisse ce que serait une philosophie clinique (et critique) inspirée de Canguilhem. Lazare Benaroyo insiste sur les paradoxes du soin qui oblige à la fois à une ouverture à l'autre et à une certaine maîtrise objective et technique, et signale la fécondité de la pensée levinassienne pour prolonger les réflexions de Canguilhem en direction d'une éthique du soin. Jean-Christophe Mino souligne comment la philosophie de Canguilhem peut inspirer des méthodes de recherche en philosophie de la maladie, et en particulier celles qui s'intéressent aux récits d'expériences. Enfin, Didier Sicard fait un diagnostic sévère sur l'état de la médecine actuelle, emportée par son appétit et son pouvoir de normativité dans un monde qui peu à peu s'en éloigne. Il souligne une difficulté nouvelle : les informations fournies par les examens médicaux (images et chiffres) produisent une néo-subjectivité qui se superpose ou évacue celle nourrie par les sensations corporelles.

L'ensemble de l'ouvrage est donc d'une très grande richesse. Il stimulera tous ses lecteurs à se plonger dans l'œuvre de Canguilhem, et les professionnels du soin à se laisser bousculer par les implications profondes de cette œuvre sur la pensée qui accompagne et réfléchit les pratiques. Un livre à mettre entre toutes les mains soignantes !

Jean-Christophe Weber

Médecin hospitalier, responsable du Master Ethique.





Anne Alombert, De la bêtise artificielle ; pour une politique des technologies numériques, Paris : Allia, 2025, 8,50€

Ce texte court (140 pages) et incisif entend éveiller notre attention sur certaines dimensions qu'implique le déploiement des IA génératives (ChatGPT et consorts) dans nos sociétés, et tout particulièrement dans les systèmes numériques auxquels nous nous sommes déjà accommodés, moteurs de recherche, réseaux sociaux et autres logiciels de bureautique. Les discours alarmistes ou promotionnels coexistent avec la massification des usages et des annonces de financements massifs. Mais personne ou presque ne comprend le fonctionnement interne des IA et leurs enjeux politiques.

Anne Alombert entreprend d'éclairer ses lecteurs : brève histoire du déploiement des IA, remarques inspirées de Simondon ou Canguilhem sur l'usage métaphorique des termes comme « intelligence », « apprentissage », « agent conversationnel », comme si les dispositifs techniques étaient des doubles de l'humain dotés de certaines de ses prérogatives, rappel des analyses de Marx sur le prolétaire devenant un simple accessoire de la machine.

Qu'opère cette révolution numérique ? Une extériorisation de facultés humaines : savoir-décider, savoir-traduire, savoir-écrire. Ce ne sont plus seulement « les savoir-faire des artisans, mais les savoir-penser des citoyens » qui sont menacés. Faits : l'accélération du rythme des innovations et des investissements « va de pair avec une concentration des richesses et du pouvoir entre les mains de quelques entrepreneurs californiens (ou chinois) » ; la mise au point de ChatGPT a nécessité l'exploitation de milliers de « travailleurs du clic » et les bases de données (d'images et de textes) se nourrissent gratuitement des partages inter-individuels : autant d'extractions qui dépossèdent les travailleurs humains aussi bien que les ressources de la planète. Anne Alombert décrit plusieurs aspects de ce capitalisme computationnel qui marque



une mutation anthropologique et pas seulement techno-industrielle. Comment en tempérer les effets ?

Plutôt que de spéculer sur le futur, Anne Alombert nous replonge vingt-cinq siècles en arrière, lorsque l'expansion de l'écriture alphabétique dans la société grecque apparaît comme une solution (pour conserver et transmettre les savoirs sans s'en remettre aux facultés mnésiques faillibles des individus) et un danger (mémoire, apprentissage, instruction ne seront plus pratiqués, mais seulement simulés). Le maître mot est celui d'ambivalence, référence explicite au *pharmakon* de Platon, à la fois remède et poison. Si on se rapporte à l'écriture, celle-ci a transformé les opérations cognitives, en favorisant la réflexivité, la comparaison, la critique et le débat argumenté, et donc aussi la socialité et l'exercice politique. Tout ceci ne s'est pas fait rapidement, mais par acculturation progressive. Actuellement, la révolution des IA imprime un rythme de transformations accélérées et de diffusion massive, avant que ces transformations puissent être évaluées comme le sont par exemple les nouveaux médicaments. L'effet poison risque alors de surpasser l'effet remède. Anne Alombert évoque de nombreux risques liés à ce qui se trouve de plus en plus délégué aux machines : perte de la capacité à s'exprimer, synthétiser, argumenter, réfléchir, développer sa propre pensée, etc. « Les innovations contemporaines contribuent à détruire les savoirs qui les ont rendus possibles ». Il est connu aujourd'hui que les régimes attentionnels et l'apprentissage (lecture, écriture) sont profondément modifiés par l'usage du numérique en lieu et place du papier. Demain, qui consacrera des milliers d'heures pour apprendre à bien jouer d'un instrument de musique, à peindre un tableau ? Les chatbots risquent de devenir des doudous in-dispensables (et non des objets transitionnels dont l'utilité est provisoire), et les réseaux sociaux des usines à influencer. Le fonctionnement même des IA (fondé sur le calcul statistique) tend à renforcer les moyennes, et donc à intensifier les idées reçues, rigidifier les stéréotypes, uniformiser les contenus dont la base initiale n'était pas du tout représentative de la diversité de langues et de cultures : cet « appauvrissement de la diversité linguistique et symbolique » est comparé par Anne Alombert aux mœurs des sophistes de l'époque platonicienne. Leurs discours n'avaient cure ni du sens véhiculé ni de leur pertinence, et ne faisaient que simuler le langage philosophique. Si on ne peut plus discerner le vrai du faux, les discours produits par des humains de ceux générés par des machines, alors on perd confiance dans la parole, les liens sociaux sont menacés, comme toute la production de communs.

Anne Alombert achève son livre par des notes plus encourageantes. Tout n'est pas encore joué. Les IA pourraient être employées dans des buts vertueux, collectifs. Naviguer finement dans des archives numériques, annoter collectivement des contenus, nourrir des débats culturels. L'IA



pourrait être mise au service de l'intelligence collective, et certaines initiatives existent, citées par l'autrice. Comme il n'est plus question aujourd'hui d'être pour ou contre l'IA, il s'agit de lutter contre la destruction des savoirs et des institutions, et de ne pas laisser le champ libre aux idéologues milliardaires de la Silicon Valley.

Un livre à lire donc, pour être un peu plus lucide sur certains des enjeux de la mutation dans laquelle nous sommes tous embarqués, de gré ou de force.

Jean-Christophe Weber

Médecin hospitalier, responsable du Master Ethique.

Le Pouvoir du médecin au XIX^e siècle

Sous la direction de Florence Fix et Michela Landi



Florence Fix et Michela Landi (dirs). Le pouvoir du médecin au XIX^e siècle.

Paris : Classiques Garnier, Collection Lettres modernes Minard, 2025, 28€

Ce livre publie les Actes de journées d'études qui se sont déroulées à Florence (Italie) en 2023. Elles ont réuni non pas des historiens, des politistes ou des médecins, mais des spécialistes de littérature, et plus particulièrement celle (de la seconde moitié) du XIX^e siècle. Côté médecine, c'est une période de grandes transformations : depuis Laennec et la naissance de la clinique jusqu'à Charcot et ses leçons à La Salpêtrière, en passant par l'essor de la médecine expérimentale avec Claude Bernard au mitan du siècle, le XIX^e offre une palette de figures médicales très diverses, dont la littérature rend compte à sa manière : célébrités ou praticiens dévoués, médecin de campagne ou notable de réseaux culturels et politiques, thaumaturges ou scientifiques, ces



figures bigarrées s'insèrent dans un contexte mouvant mais marqué par une médicalisation sans précédent. Portée par des avancées scientifiques qui tantôt fascinent, tantôt inquiètent, la médecine change de visage et de puissance, et ces mutations trouvent un écho, une empreinte même, dans la littérature, poésie et prose.

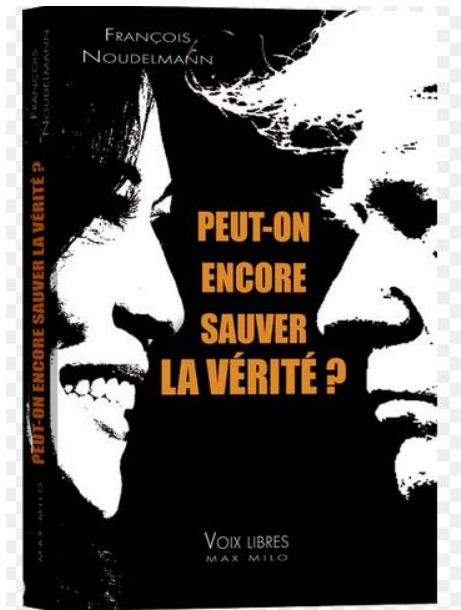
Les études rassemblées dans cet ouvrage en livrent plusieurs aspects. Certaines prennent pour objet l'impact littéraire qu'ont produit par exemple la nouvelle méthode anatomoclinique promue par Bichat ou la méthode expérimentale de Claude Bernard. D'autres se concentrent sur la réception du discours médical à travers les œuvres de Flaubert ou de Chateaubriand, ou des figures médicales célèbres chez Balzac (Dr Bianchon) ou Zola (Dr Pascal). Certaines questionnent les mœurs et le pouvoir des médecins, accusés de viol ou d'abus sexuels, ou auteurs eux-mêmes de poésies empreintes de misogynie. On trouvera aussi des études sur l'influence du discours médical dans les œuvres de Du Camp, de Zola ou de Bourget, pour qui l'écrivain relaie et prolonge une visée thérapeutique.

Au total, un livre érudit qui expose non seulement une part des influences qu'a pu exercer la médecine sur les mœurs, mais encore comment la littérature peut informer l'histoire et renvoyer à la médecine certains aspects de l'image qu'elle donne d'elle-même. A ce titre, l'ouvrage intéressera non seulement les historiens de la médecine, mais plus largement les praticiens qui pourront prendre la mesure de ce qui nous unit et de ce qui nous sépare de cette époque. Une invitation à prolonger la réflexion en regardant d'un peu plus près quelles sont les figures du médecin dans la production littéraire contemporaine ?

Jean-Christophe Weber

Médecin hospitalier, responsable du Master Ethique.





François Noudelmann, Peut-on encore sauver la vérité ?, Paris, Max Milo éditeur, 2024, 224 pages, 19,90 €.

Les expressions « fake news », « post-vérité », « faits alternatifs », sont désormais passées dans le langage courant. François Noudelmann, professeur de philosophie à New-York University, nous en expose ici les origines et les conditions d'émergence. Il pointe notamment la campagne électorale qui a précédé la première élection de Donald Trump en 2016. Le livre est paru avant la seconde : il pourrait aujourd'hui s'enrichir d'innombrables autres exemples. Désormais, dans les discours politiques de plusieurs dirigeants de grandes puissances, la légitimité du point de vue l'emporte sur la véracité du fait, et sa puissance se juge à l'effet de son énonciation sur l'état de l'opinion. Au-delà de la sphère politique, l'accès aux savoirs n'est plus garanti par des autorités instituées : la compétence n'est guère requise pour s'imposer comme expert, l'audimat ou le nombre de vues sur les réseaux sociaux valent crédibilité. L'impact l'emporte ainsi sur le contenu, car c'est ce qui mobilise les affects et satisfait les attentes psychiques des consommateurs de messages que nous sommes tous. Il s'agit de « ressentir » les événements de l'intérieur, lors d'une expérience « immersive ». D'où la concurrence des mémoires, chaque groupe cherchant à faire reconnaître la supériorité de son trauma à partir d'un lexique victimaire. Ainsi, dans le rapport à l'histoire, toute nuance apportée à une narration mémorielle est reçue comme une offense, l'imaginaire du récit collectif prévalant souvent sur le souci de la vérité des faits.

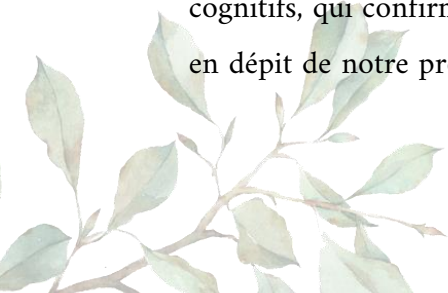


Et nous affectionnons la culture du silo, selon laquelle tous les éléments qui confirment notre opinion s'agglomèrent et toutes les informations contraires sont ignorées, ce qui ne peut que générer un dialogue de sourds sans compromis – ou une absence totale de dialogue entre camps aux convictions différentes. Les guerres culturelles qui polarisent des positions incompatibles, attestent bien la constitution de « bulles épistémiques », réseaux de personnes qui partagent les mêmes idées et ne comprennent le monde qu'à travers les filtres qui confortent leurs positions. Le « monde commun » cher à Hannah Arendt s'efface pour devenir une addition de sphères concurrentes.

L'auteur cherche les sources lointaines de ce régime de post-vérité : depuis le perspectivisme de Nietzsche et son affranchissement du monde à l'égard de toute vérité en surplomb, et ses héritiers poststructuralistes des années 1960, jusqu'aux évolutions de la littérature, avec la vague des autofictions et des biographies romancées, dans laquelle l'auteur voit le symptôme d'un changement paradigmatique du statut de la vérité. La distinction entre le vrai et le faux est également brouillée dans les diverses modalités d'égo-histoire où l'historien assume sa subjectivité : à chacun sa vérité. Or, Freud avait clairement montré que l'auto-analyse est une grande pourvoyeuse d'illusions, le sujet finissant par croire au mensonge qu'il s'octroie à lui-même. Bien entendu, l'entrée dans l'ère de l'Intelligence Artificielle, en modifiant radicalement le régime de la preuve, ne contribue en rien à la réhabilitation de la vérité.

De tout temps, la politique a entretenu des relations problématiques avec la vérité. On se souvient de Platon ou de Machiavel, et des exemples plus récents du Watergate, de l'affaire Lewinsky ou de la dernière guerre du Golfe. Mais nous assistons aujourd'hui à un nouveau phénomène : l'accoutumance à l'indétermination entre vérité et mensonge (et non plus des déclarations considérées comme mensongères, ce qui suppose qu'une vérité demeure). C'est tout un monde parallèle et autoréférencé qui se construit, les faits s'ajustant à la croyance pour la confirmer plutôt que l'inverse. Le déni des constats scientifiques est un bon exemple de cette évolution : du réchauffement climatique à la pandémie de Covid.

Peut-on donc encore sauver la vérité ? L'auteur ne cache pas la difficulté de la tâche. La seule authenticité valide serait de reconnaître qu'on n'est jamais authentique. Cette vérité subjective relève de la lucidité et suppose un vigoureux travail sur soi. Être au clair avec soi-même implique de lever de nombreux écrans, de déjouer les fausses vérités et les illusions qui participent à une image narcissique de soi-même. La seule issue consiste à lutter sans merci contre nos biais cognitifs, qui confirment nos opinions, pour affronter la réalité et l'accepter pour ce qu'elle est, en dépit de notre propension à l'interpréter ou à l'éviter parce qu'elle contrarie nos croyances.



Il importe également de distinguer entre les types de vérité, ceux qui sont constatables et les autres. Le croisement des sources s'avère plus que jamais nécessaire dans ce travail autocritique qui consiste finalement à « penser contre soi-même ». On mesure l'ampleur de l'ambition, à la fois d'une exigence extrême et d'une nécessité absolue pour continuer à vivre ensemble.

Frédéric Rognon,

Faculté de théologie protestante

Université de Strasbourg

4. AGENDA

Lundi 3 (10h30 – 19h) et mardi 4 novembre (8h30 – 12h30) 2025

Comment réfléchir à l'Intelligence Artificielle en Europe ?

Séminaire organisé par le Groupe « Ethique et droits de l'homme » de l'Université de Strasbourg
« Éthique et droits de l'homme » -

Lieu : Palais Universitaire (salle Pasteur et Amphi 19), Université de Strasbourg.

NB Lundi à 17 heures, conférence publique : L'armée et l'IA (Général Fabrice Jaouen) :

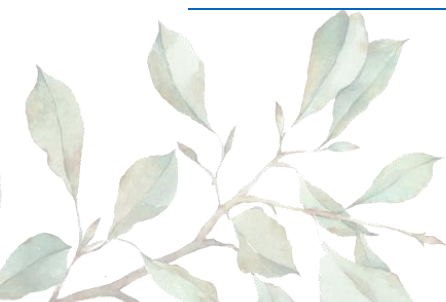
Mardi 4 au jeudi 6 novembre 2025 : 9h00-18h00 :

Littératures africaines, transferts et appropriations culturelles Congrès de l'APELA, organisé par Ninon Chavoz, Anthony Mangeon et Véronique Porra, avec le soutien de l'ITI Lethica

Lieu : MISHA, 5 allée du général Rouvillois, Strasbourg

Argumentaire du congrès et lien pour assister par visioconférence:

<https://lethica.unistra.fr/calendrier/agenda/congres-de-lapela-litteratures-africaines-transferts-et-appropriations-culturelles/>



Lundi 19 novembre 2025 16h15-18h15 :

Des catastrophes collectives au sujet catastrophé

Séminaire interdisciplinaire de recherche 2025-2026, proposé par Tatiana Victoroff & Jean-Christophe Weber.

Lieu : Salle 19, bâtiment d'anatomie, site de l'hôpital civil.

On s'inscrit par simple mail à jean-christophe.weber@chru-strasbourg.fr ou à victoroff@unistra.fr.

Mardi 20 novembre 2025 :

Colloque international francophone : Prendre soin de la pratique des soignants

XXVIèmes Journées itinérantes francophones d'éthique des soins de santé

En collaboration avec UCLouvain, l'EREGE site d'appui champardennais et le CHU de Reims

Lieu : Caveau de Castelnau 9 rue Gosset - Reims

Formation payante

Inscription : <https://www.erege.fr/agenda/colloque-international-francophone-prendre-soin-de-la-pratique-des-soignants/>

Vendredi 28 novembre 2025 : 9h00-18h00 :

Journée d'études « Le retour de la guerre. Les dramaturgies au miroir des conflits contemporains »

organisée par Emmanuel Béhague, Sylvain Diaz et Victoire Feuillebois

Lieu : Salle in quarto Studium

Programme : <https://lethica.unistra.fr/calendrier/agenda/le-retour-de-la-guerre-les-dramaturgies-au-miroir-des-conflits-contemporains/>

Lundi 1^{er} décembre 2025, 16h15-18h15

Des catastrophes collectives au sujet catastrophé

Séminaire interdisciplinaire de recherche 2025-2026, proposé par Tatiana Victoroff & Jean-Christophe Weber.

Lieu : Salle 19, bâtiment d'anatomie, site de l'hôpital civil.

On s'inscrit par simple mail à jean-christophe.weber@chru-strasbourg.fr ou à victoroff@unistra.fr.



Vendredi 5 décembre :

Table ronde « **Début de vie et AMP : Quand la demande d'enfant questionne l'éthique ?** »
organisée conjointement avec la coordination de la démarche éthique du CHU de Reims et
l'EREGE site champardennais

Entrée libre sur inscription : <https://www.erege.fr/agenda/table-ronde-debut-de-vie-et-amp/>

Lieu : CHU Reims

5. RESSOURCES DOCUMENTAIRES

L'Institut Thématique Interdisciplinaire LETHICA (Littératures, Ethique, Arts) a mis en ligne un
« Léthictionnaire ». On y trouve des articles et des recensions, avec différentes modalités de
classement (par mots-clés, par thèmes, etc.). Une mine de ressources !

<https://lethica.unistra.fr/lethictionnaire/>

L'Espace Ethique Régionale du Grand-Est (site Alsacien) a proposé au cours du printemps 2025
une série de Webinaires sur le thème « **Que disent les mots de la fin de vie ?** ». Les vidéos
peuvent être consultées sur <https://www.erege.fr/alsace/actu-travaux/serie-de-webinaire-que-disent-les-mots-dans-les-lois-sur-la-fin-de-vie/31/actu>

Vidéos du Forum européen de Bioéthique (dont celles de 2025 sur le thème : Santé mentale
et bioéthique) : <https://www.forumeuropeendebioethique.eu/archives>.

Vous pouvez retrouver tous les enregistrements vidéo des Journées internationales d'éthique
ou des émissions impliquant le CEERE depuis la page web Canal C2 Éthique :
<http://www.canalc2.tv/theme/ethique>

